



Philémon Zo'o Zame (photo), directeur général (DG) de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) est monté d'un cran dans la guerre contre les opérateurs hors-la-loi du secteur.

Le DG vient encore de publier un communiqué selon lequel, s'ils ne se conforment à la réglementation en vigueur, certains opérateurs sans titre d'exploitation, pourraient écopier d'une pénalité comprise entre 100 et 500 millions FCFA.

Philémon Zo'o Zame rappelle aux récalcitrants « qu'ils disposaient d'un délai de six mois à compter du 2 mai 2017 pour se conformer aux lois et règlements en vigueur en déposant leurs dossiers de demande de licence à l'ART ».

Et donc, ce délai largement dépassé, et au regard des missions de l'Agence, une équipe de l'ART descendra sur le terrain au cours de ce mois de mars 2018, aux fins du démantèlement effectif des réseaux.

M. Zo'o Zame se dit étonné de constater que certains exploitants et fournisseurs des services à valeur ajoutée continuent d'opérer dans le secteur des télécommunications sans autorisation. Ceci nonobstant les différents communiqués du directeur de l'ART.

Source: Investir au Cameroun
